



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/437
1er juillet 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 36 de la liste préliminaire*

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Lettre datée du 30 juin 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du Gouvernement militaire fédéral de la République fédérale du Nigéria (voir l'annexe) publiée en réponse à la déclaration du Ministère des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée équatoriale concernant la présence de Sud-Africains en République de Guinée équatoriale, distribuée dans le document A/43/395 du 7 juin 1988.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Général de division J. N. GARBA

* A/43/50.

ANNEXE I

Déclaration du Gouvernement militaire fédéral de la République
fédérale du Nigéria relative à la présence de Sud-Africains en
République de Guinée équatoriale

Une déclaration du Ministère des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée équatoriale (document A/43/395 du 7 juin 1988) a attiré l'attention du Gouvernement militaire fédéral du Nigéria. Il est regrettable que plusieurs faits aient été déformés. Contrairement à ce qui est dit dans la déclaration, le Ministre des affaires extérieures de la République fédérale du Nigéria ne s'est pas rendu à Malabo en juin, mais s'y trouvait les 3 et 4 mai 1988. Au cours des diverses réunions qui ont eu lieu lors de cette visite, il a été précisé à plusieurs reprises que la seule préoccupation du Gouvernement et du peuple nigériens était la présence de Sud-Africains en Guinée équatoriale, que le Nigéria ne nourrissait aucune ambition expansionniste et que le Nigéria respecterait la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous ses voisins, y compris la Guinée équatoriale.

La présence sud-africaine en Guinée équatoriale étant confirmée, le Gouvernement nigérian était légitimement fondé à s'inquiéter de cette menace pour sa sécurité, surtout dans le contexte bien connu d'attaques armées et d'actes de déstabilisation dirigés par le régime raciste d'Afrique du Sud contre les Etats de première ligne, qui poursuivent leur lutte pour l'élimination de l'apartheid. De surcroît, étant donné sa position anti-apartheid, le Nigéria ne pouvait que se montrer vivement préoccupé par la présence de Sud-Africains aussi près de ses frontières, malgré la politique de bon voisinage menée officiellement par la Guinée équatoriale.

Le Gouvernement militaire fédéral tient par ailleurs à souligner que la liberté d'expression de la presse nigérienne, dont le point de vue s'écarte fréquemment de la politique officielle, est bien reconnue et protégée. Ce n'est qu'après confirmation par des sources indépendantes de la présence de Sud-Africains en Guinée équatoriale que le Gouvernement nigérian a pris contact avec le Gouvernement de la Guinée équatoriale et a exprimé sa vive préoccupation devant cette situation. Toutefois, le Gouvernement militaire fédéral constate avec satisfaction que cette question a été examinée, lors de la visite du Ministre nigérian des affaires extérieures, dans une atmosphère cordiale par les deux pays, qui sont parvenus à une solution satisfaisante fondée sur l'assurance que les Sud-Africains seraient expulsés de Guinée équatoriale. Le Gouvernement fédéral du Nigéria est déterminé à veiller à ce que cette solution satisfaisante soit pleinement appliquée.

Enfin, le Gouvernement militaire fédéral du Nigéria tient à assurer le Gouvernement et le peuple de Guinée équatoriale de son désir de maintenir et de renforcer les liens de fraternité et de coopération qui existent entre les deux pays, sur la base de l'égalité souveraine et de l'indépendance. Le Gouvernement militaire fédéral formule également l'espoir que le Gouvernement et le peuple de Guinée équatoriale ne permettront pas au régime d'apartheid sud-africain d'utiliser

/...

leur territoire comme point de départ pour commettre des actes d'agression et de déstabilisation dirigés contre le Gouvernement et le peuple nigériens. Il espère en outre que la République de Guinée équatoriale continuera de contribuer à l'effort de l'Afrique tendant à empêcher le développement des activités de déstabilisation menées par l'Afrique du Sud et à faire disparaître l'apartheid du continent.
